

FO va solliciter ses instances pour signer ou pas l'accord proposé

Négociation sur les mesures salariales 2025



La séance conclusive de négociation pour l'augmentation de nos salaires en 2025 s'est tenue le 10 décembre. Cette dernière séance a été l'occasion pour la direction de revenir avec une proposition moins indécente que lors des 2 premières séances.

Des employeurs qui doivent compenser l'échec de la négociation de Branche

A la suite de l'échec de la négociation de Branche, les employeurs des IEG s'étaient engagés à être plus à l'écoute lors des négociations d'entreprise. Cela a mal commencé avec les premières séances...

Une 3^{ème} proposition qui n'est pas à nos attentes mais qui mérite réflexion

C'est **avec sidération** que nous avons accueilli la première proposition de **1,5 %** de taux d'AIC (NR + GF), **avec consternation** que nous avons acté la 2^{ème} proposition à **1,6 %** et **avec déception** que nous accueillons la 3^{ème} proposition de **1,9 %** ! Nous ne sommes pas aux **2,3 %** exprimés par l'ensemble des organisations syndicales. Pour autant cette proposition mérite réflexion car **elle porterait le total des mesures salariales à 3,3 % composées de :**

Mesures de Branche (SNB) = + 0,8% (acquis)

Ancienneté (échelon) = + 0,6% (acquis)

Taux d'AIC (NR + GF) = + 1,9 %

Avec cette proposition 70 % des salariés auraient une augmentation de salaire en 2025.

A défaut d'accord valide, le taux d'AIC retomberait entre 1,7 et 1,8 % (environ 5000 NR en moins).

Pour **FO** cette dernière proposition sera soumise à la consultation de ses syndicats qui décideront si elle est à la hauteur des attentes des salariés qui se sont investis dans tous les domaines de l'entreprise !

